

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
Président Directeur Général
Groupe Dauphiné Libéré

Veurey, 14 avril 2004

Objet : Prime annuelle 2004

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale vous rappelle ses demandes concernant la négociation de la prime annuelle qui sera discutée le 15 avril 2004.

Comme nous vous l'avions exprimé l'année dernière, le principe retenu est l'octroi pour tous les salariés du Groupe Dauphiné Libéré d'une prime annuelle de 620 euros acquise définitivement et indexée sur l'évolution du coût de la vie. Elle ne serait plus renégociée chaque année.

Parallèlement, nous vous demandons de mettre en place les « *Chèques vacances* » qui ont l'intérêt de ne pas être assujettis aux charges sociales. Cette somme reconduite (valeur de chèques vacances) servirait de base minimum à sa renégociation qui devrait se situer dans la première quinzaine du mois d'avril de chaque année.

Vous deviez étudier cette possibilité pour l'année 2003, puis 2004. Néanmoins lors des DP-PSE du mars 2004, la Direction affirmait n'avoir réalisé aucune étude.

Nous regrettons que vous ne souhaitiez pas prendre en compte cette possibilité intéressante pour les salariés et pour les comptes de l'entreprise.

Dans l'attente de cette étude, que nous espérons pour l'année prochaine, nous vous précisons notre demande pour l'année 2004 :

Augmentation de la prime annuelle 2004 à auteur de 700 euros pour tous les salariés du Groupe Dauphiné Libéré.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées

Eduardo Morgan-Tirado
Secrétaire Général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie : affichage